

NETBOOSTER
Société Anonyme au capital de 549.529,50 euros
Siège social : 11, rue Dieu - 75010 PARIS
R.C.S. PARIS 418.267.704

AVIS DE CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Les Actionnaires de la société NETBOOSTER sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, pour le mercredi 11 avril 2007 à 15 heures, au cabinet d'avocats LERINS, sis 64, rue La Boétie - 75008 PARIS.

L'avis de réunion a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du lundi 7 mars 2007 (Bulletin n°29).

L'ordre du jour définitif est le suivant :

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration
- Lecture du rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur l'émission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise
- Lecture du rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur l'émission d'obligations convertibles
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes
- Décision d'augmentation de capital réservée au profit de M. Hervé Malinge
- Suppression du droit préférentiel de souscription au titre de l'augmentation de capital réservée à M. Hervé Malinge
- Décision d'augmentation de capital réservée au profit de la société VEGA NET, Mme Fiorina PICECE, Mme Federica FIORETTI et de M. Luca ASCANI
- Suppression du droit préférentiel de souscription au titre de l'augmentation de capital réservée à la société VEGA NET, Mme Fiorina PICECE, Mme Frederica FIORETTI et de M. Luca ASCANI
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes
- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes
- Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoirs

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur qui souhaitent assister personnellement à cette assemblée pourront obtenir une carte d'admission auprès de la Société Générale, Service des assemblées, 32, rue du Champ de Tir BP 81236- 44312 Nantes Cedex 3. Pour pouvoir être satisfaites, les demandes devront être reçues au plus tard cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Pour pouvoir voter par correspondance ou par procuration, les titulaires d'actions devront, le cas échéant, demander par lettre les formulaires de vote par correspondance ou par procuration, adressée à la Société Générale, Service des assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3 de telle sorte que la demande soit reçue au plus tard six jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à la Société Générale, Service des assemblées, 32, rue du Champ de Tir BP 81236- 44312 NANTES Cedex 3 dans un délai de trois jours au moins avant l'assemblée générale.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Le Conseil d'Administration.